



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 10 novembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 1.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.3) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET (à partir du 1.1.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (à partir du 6.2), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.1.2), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.10), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN (à partir du 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.3), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHÉ, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.3) Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.3) Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 0.4) Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 0.4) Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME (suppléante de M. Bernard VOUGNON) Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 7.1) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 7.1) Marchaux : M. Patrick CORNÉ (à partir du 1.1.3) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : Mme Corinne PETER (suppléante de Pierre CONTOZ) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.3) Nancray : Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante de M. Vincent FIETIER) Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE) (à partir du 1.1.3 et jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (jusqu'au 7.4) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.4) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noiront : M. Bernard MADOUX Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Osselle-Routelle : M. Laurent LOLLIOU

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.2), T. BIZE, C. COMTE-DELEUZE, YM. DAHOUI, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, T. MORTON (jusqu'au 3.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB (jusqu'au 1.1.2), S. RUTKOWSKI, D. PARIS, JM. BOUSSET, M. LETHIER

Mandataires : A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), E. MAILLOT, P. GONON, D. DARD, N. BODIN, D. POISSENOT, M. LOYAT (jusqu'au 3.1), P. CURIE (jusqu'au 1.1.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. FELT, F. GILLET, F. GALLIOU, F. LOPEZ

Délibération n°2016/003420

Rapport n°3.13 - AKTYA - Création d'une filiale dédiée au centre commercial Cassin

AKTYA - Création d'une filiale dédiée au centre commercial Cassin

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

La SEM Aktya, propriétaire du centre commercial Cassin, envisage de céder le site à une filiale dédiée qui serait créée avec des partenaires intéressés. La forme juridique de la filiale envisagée est une société commerciale (société par actions simplifiée). Cela implique une sollicitation préalable des instances délibérantes présentes au conseil d'administration d'aktya pour autoriser sa création.

I. Contexte

Dans sa séance du 4 juillet 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a décidé de céder à Aktya le centre commercial Cassin dont la SEM assurait la gestion par convention depuis 1995. La cession a pris effet le 31 décembre 2013.

Parallèlement, des discussions ont été engagées par Aktya avec des partenaires intéressés pour envisager la création d'une société dédiée au portage du centre commercial Cassin. Ces discussions aboutissent aux propositions suivantes :

- dans un premier temps, au stade des études actuelles, il est proposé de créer une Société par Actions Simplifiée qui associerait Intermarché (49 %), la Caisse des Dépôts et Consignations (25 %) et Aktya (26 %). La SAS serait dotée d'un capital social de 526 K€. Dans la répartition du capital envisagée à ce jour, Aktya serait donc actionnaire pour 26 % des parts, soit une prise de participation d'environ 137 K€,
- dans un deuxième temps, Aktya céderait le centre commercial Cassin à la SAS qui deviendrait propriétaire et gestionnaire du site.

La création d'une société dédiée présente l'avantage d'associer les partenaires intéressés dans le portage de l'opération et de répartir le risque entre les différents actionnaires. De plus, elle permet de gérer le site indépendamment des opérations courantes.

Lors de la création d'une filiale, les dispositions réglementaires demandent une transparence au même titre que l'activité directe de la société. Le conseil d'administration d'Aktya sera donc régulièrement informé de l'activité de cette filiale, et le rapport annuel des élus administrateurs d'Aktya, soumis chaque année au Conseil Municipal, devra intégrer ces éléments.

Compte tenu de la forme juridique de la société dédiée envisagée (la SAS est une société commerciale), la prise de participation d'Aktya dans le capital est soumise aux dispositions prévues par l'article L 1524-5 du CGCT qui dispose que :

« toute prise de participation d'une SEM locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord express de la ou des collectivités territoriales (..) disposant d'un siège au Conseil d'administration »

Le conseil d'administration d'Aktya a donc sollicité la CAGB, actionnaire à hauteur de 33,68 % et titulaire de 4 sièges, pour obtenir cette autorisation.

Les élus représentants la CAGB au conseil d'administration sont MM. FOUSSERET, BAULIEU, BLESSEMAILLE et FELT.

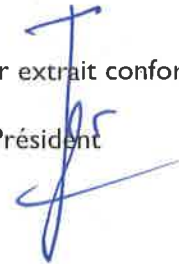
MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), M. FELT (2), JL. FOUSSERET, P. GONON (2), JS. LEUBA, T. MORTON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- autorise la prise de participation d'Aktya dans une filiale commerciale dédiée au centre commercial Cassin, à hauteur de 26 % environ du capital social,
- autorise les élus représentants de la CAGB au conseil d'administration d'Aktya, à voter en faveur des décisions prises en ce sens.

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 80

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 12

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 NOV. 2016



Contrôle de légalité